

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 1
	INTRODUCTION	2025

Plan communal de Sauvegarde

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 2
	INTRODUCTION	2025

Mise à jour du PCS

Version	Modifications apportées	Date
V01-2025		02/2025

Exercices réalisés

Thème de l'exercice	Observations	Date

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 3
	INTRODUCTION	2025

Sigles et abréviations

AASC	Associations Agréées de Sécurité Civile
ARS	Agence Régionale de Santé
CAI	Cellule d'Accueil des Impliqués
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
RCSC	Réserve communale de Sécurité Civile
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
CSP	Centre de Secours Principal
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DO	Directeur des Opérations
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
ERP	Etablissement Recevant du Public
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PMV	Panneau à Message Variable
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté (établissements Education Nationale)
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRMT	Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain
PSI	Plan de surveillance et d'Intervention
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
RAC	Responsable des Actions Communales
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
TMD	Transport de Matières Dangereuses

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 4
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Dispositif communal de gestion de crise

**SCHEMA D'ALERTE - PCC - ALERTE DES
POPULATIONS - CAI**

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 5
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

DISPOSITIF COMMUNAL DE GESTION DE CRISE	4
SCHEMA D'ALERTE COMMUNAL	6
STRUCTURE DE LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE	7
Montée en puissance de l'organisation communale	7
Niveaux 2 et 3 - Cellule de suivi	7
Niveau 4 - Poste de Commandement Communal (PCC)	8
Structure du PCC	8
Responsables de cellules	8
Missions de chaque membre	9
<i>Directeur des Opérations (DO)</i>	9
<i>Responsable des actions communales (RAC)</i>	10
<i>Cellule secrétariat</i>	11
<i>Cellule communication</i>	12
<i>Cellule soutien des populations</i>	13
<i>Cellule logistique-moyens</i>	14
<i>Cellule sécurité</i>	15
LOCALISATION ET EQUIPEMENT DU PCC	16
Localisation du PCC	16
Equipement du PCC	16
FICHES REFLEXES	17
Alerte des populations	17
Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués (CAI)	19
Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués	19
Accueil téléphonique du public	22

Schéma d'alerte communal

VECTEURS D'ALERTE

Témoin d'un événement - Préfecture - Sapeurs-pompiers - Police municipale - Gendarmerie

INFORME - PREVIENT - SIGNALE



EN HEURES OUVRABLES

HORS HEURES OUVRABLES

**STANDARD
DE LA MAIRIE**

ASTREINTE ELUS

INFORME



**MAIRE, PREMIERE ADJOINTE ET ADJOINT SECURITE
ET DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES**

Sur alerte d'un événement inopiné ou dans le cadre de la vigilance

- ① Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS
- ② Si décision de déclenchement du PCS, demande de lancer l'alerte des populations

MOBILISE - CONTACTE

MEMBRES DU PCC

CODIS

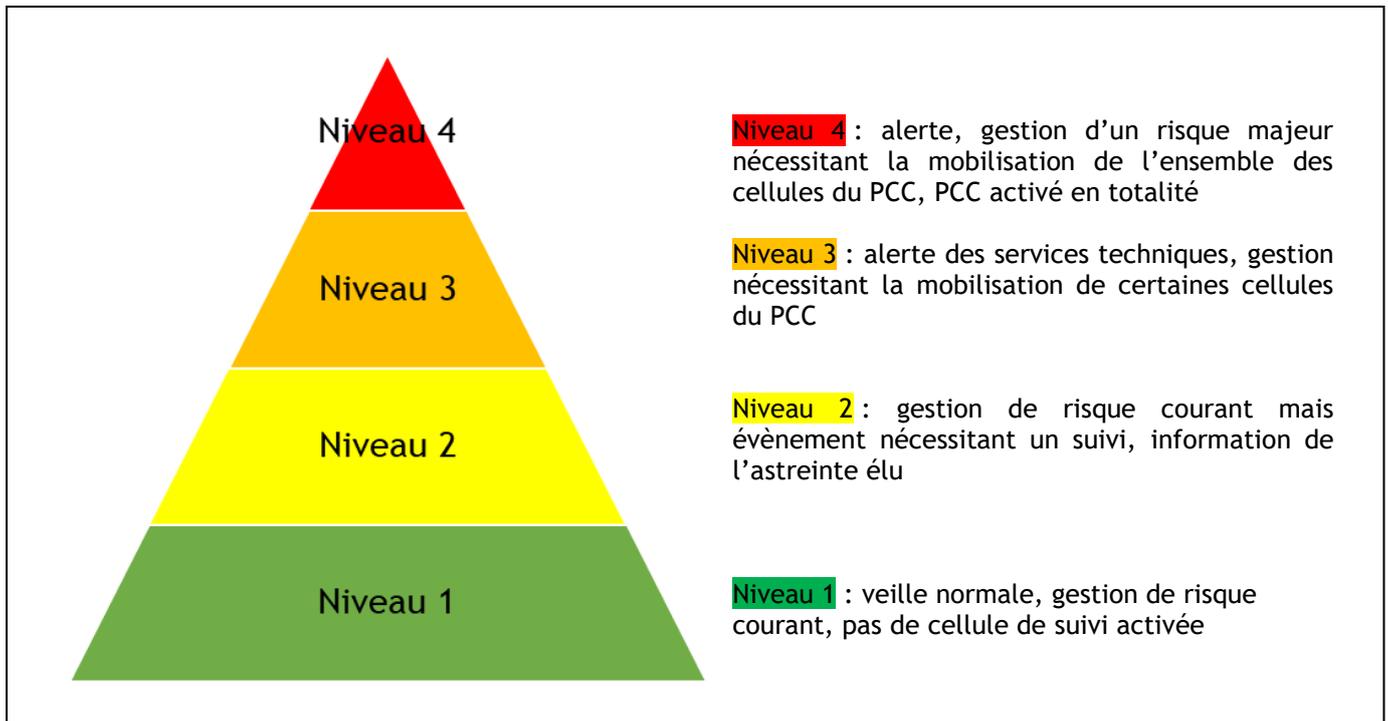
**MISE EN PLACE ET ARMEMENT DU PCC
ET INFORMATION DE L'AUTORITE
PREFECTORALE**





Structure de la cellule communale de crise

Montée en puissance de l'organisation communale



Niveaux 2 et 3 - Cellule de suivi

Objectifs

- ✓ Alerter les cellules nécessaires à la gestion de l'évènement ;
- ✓ Assurer le suivi de l'évènement ;
- ✓ Mettre en place l'organisation nécessaire ;
- ✓ Anticiper l'activation du plan communal de sauvegarde (PCS) si besoin.

Composition

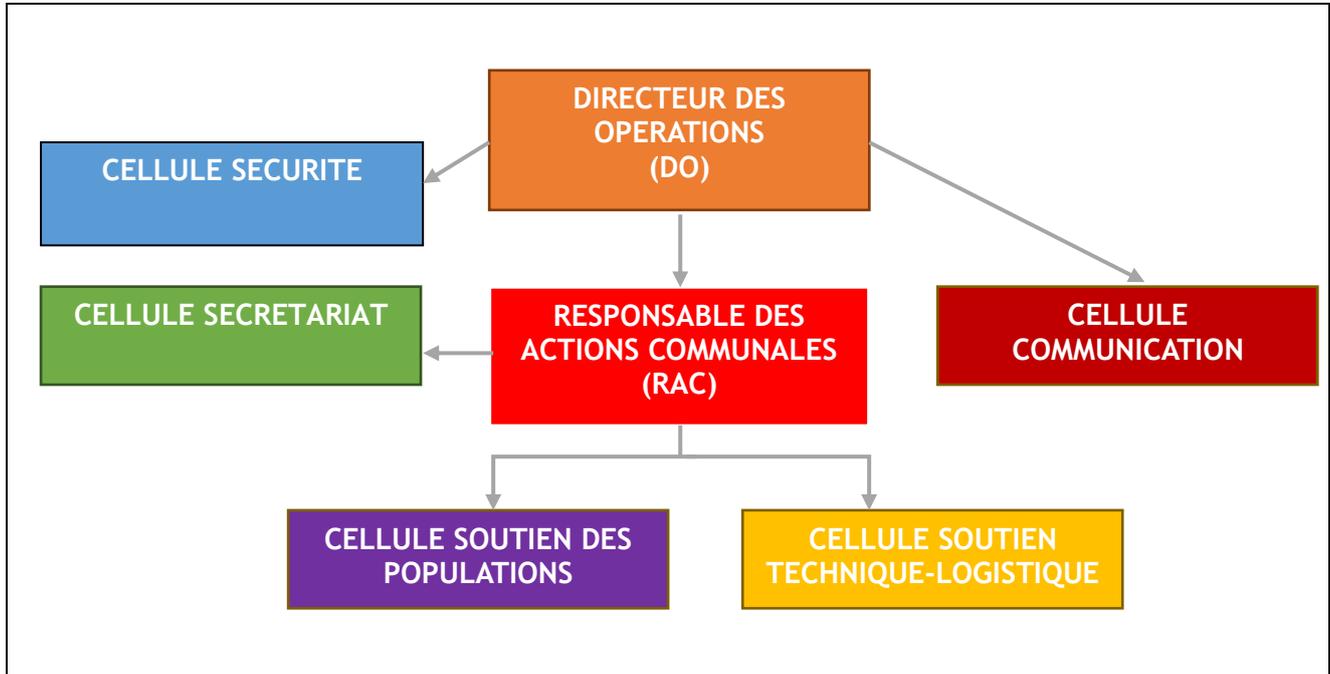
- ✓ Maire
- ✓ Première adjointe
- ✓ Adjoint à la sécurité
- ✓ Directeur général des services
- ✓ Responsable technique
- ✓ Adjointe à la communication

Suivant l'évaluation de la situation, la cellule de suivi assure une information de la population et mobilise les services techniques et la police municipale pour réaliser une surveillance des points noirs sur la commune ou des interventions techniques.



Niveau 4 - Poste de Commandement Communal (PCC)

Structure du PCC



Responsables de cellules

CELLULES	RESPONSABLES	SUPPLEANTS
DO	Pascale LICARI, Maire	Brigitte VINCENELLI, 1 ^{er} adjointe
RAC	Chrystel L'EBRELLEC, DGS	Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes
SECRETARIAT	Mathieu PETIT	Cécile BRULE
COMMUNICATION	Béatrice BLANCARD, adjointe à la communication	Claude MODONUTTI, conseiller municipal
SOUTIEN DES POPULATIONS	Brigitte VINCENELLI, 1 ^{er} adjointe	François-Xavier SUDRES, adjoint à la santé
SOUTIEN TECHNIQUE-LOGISTIQUE	Nicolas CHERMOT, responsable des services techniques	Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes Jacques ALLEMAND, conseiller municipal délégué aux travaux
SECURITE	Louis RUIZ, policier intercommunal	/

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 9
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Missions de chaque membre

Directeur des Opérations (DO)

Responsable : Pascale LICARI, Maire
Suppléant : Brigitte VINCENELLI, 1^e adjointe

Le Maire exerce les fonctions de DO sur sa commune, assure la liaison avec le commandant des opérations de secours (COS), auquel il fixe ses objectifs. Il exerce ses responsabilités communales en qualité de chef du poste de commandement communal (PCC).

Phase de vigilance - Suivi d'évènement (risques météo, crues, canicule...)

- Le Maire réunit la cellule de suivi qui évalue la situation et surveille son évolution.
- Il informe si nécessaire la population.

Phase d'activation - Mise en place du PCC

- Le Maire décide du déclenchement du PCS.
- Il demande à son secrétariat d'alerter les autres membres du PCC.
- Il informe le Préfet de l'activation du PCS et lui confirme ses coordonnées téléphoniques.
- Il valide, en sa qualité de DO, la communication et la relation avec les médias.

Pendant la gestion de crise

- Il fixe les objectifs majeurs, valide les propositions du COS.
- Il décide des premières mesures de sauvegarde de la population : évacuation, interdiction d'accès aux zones menacées, hébergement, etc.
- Il peut procéder à des réquisitions et peut prendre des arrêtés d'interdiction ou d'autorisation exceptionnelle.
- En cas de décès de victimes, il met en place une chapelle ardente.
- Il informe le Préfet des mesures prises.
- Il adapte le dispositif et les actions de la commune à l'évolution de la situation.

Après la crise

- Il ordonne la désactivation du PCC et informe le Préfet.
- Il coordonne les opérations de retour à la normale.
- Il mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale.
- Il met en place une structure d'aide aux sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation.
- Il organise et préside une réunion de retour d'expérience dont le bilan lui permettra de compléter ou de modifier son PCS le cas échéant.

Si l'évènement dépasse les capacités ou les limites communales,
le Préfet devient DO.

Dans ces conditions, le Maire assume toujours ses responsabilités
communales en qualité de chef du PCC
et conserve un rôle essentiel en matière de soutien aux populations

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 10
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Responsable des actions communales (RAC)

Responsable : Chrystel L'EBRELLEC, DGS

Suppléant : Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes

Le RAC assure la liaison avec le DO et s'assure de l'exécution des actions communales décidées par le DO. La fonction de RAC doit être bien distincte de celles de DO et de COS, afin qu'il n'y ait aucune ingérence entre ces différents acteurs et décideurs.

Activation du Poste de Commandement Communal

- Dirige l'installation de l'équipement matériel du PCC avec le concours de la cellule secrétariat.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue dans l'attente de la mobilisation de la cellule secrétariat.

Pendant la crise

- Il conseille le Maire dans la gestion de crise.
- Il met en œuvre les décisions prises par le DO et lui rend compte de leur bonne exécution.
- Il est responsable de la mise en œuvre de la chaîne communale de commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels de la commune. A ce titre, il peut réquisitionner à la demande du DO, les moyens nécessaires.
- Il assure la cohérence générale du dispositif et l'adapte suivant la nature et l'ampleur du sinistre.
- Il effectue la synthèse des informations issues du terrain, recueillies par les responsables des cellules soutien des populations et soutien technique-logistique.

Après la crise

- Il participe et anime la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 11
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Cellule secrétariat

Responsable : Mathieu PETIT, Rédacteur territorial
Suppléant : Cécile BRULE, adjoint administratif

Activation Poste de Commandement Communal

- Organise l'installation de l'équipement matériel du PCC.
- Ouvre la main courante, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise.

Pendant la crise

Secrétariat du PCC

- Assure l'accueil téléphonique du PCC, et renseigne les acteurs du PCS.
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier, etc.).
- Assure l'établissement et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, mails, etc.).
- Tient à jour la main courante des événements.

Point d'accueil du public téléphonique

- Répond aux appels de la population.

Après la crise

- Transmet la fin d'alerte.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 12
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Cellule communication

Responsable : Béatrice BLANCARD, adjointe à la communication
Suppléant : Claude MODONUTTI, conseiller municipal

Pendant la crise

Liaison avec les médias

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire.
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités en lien avec le Maire.
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire.

Préparation de la communication vis-à-vis de la population

- Assure la communication vis-à-vis des habitants de la commune.
- Prépare les messages d'alerte à la population
- Assure la diffusion des messages d'alerte sur les supports numériques.

Alerte et suivi des établissements publics et privés

- Met en alerte les responsables d'établissements recevant du public communaux et privés.
- S'assure de l'information des établissements recevant du public communaux et privés, des établissements scolaires, sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation...).
- Assure le suivi de ces établissements tout au long de la crise.

Après la crise

- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :

- Elus : Raphael OLIVA et Mélanie LEROY

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 13
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Cellule soutien des populations

Responsable : Brigitte VINCENTELLI, 1^e adjointe
Suppléant : François-Xavier SUDRES, adjoint à la santé

Pendant la crise

Accueil, recensement et soutien aux sinistrés dans le Centre d'Accueil des Impliqués (CAI)

- Assure la gestion et l'animation du CAI (accueil et recensement des personnes sinistrées dans le centre d'accueil).
- Mobilise, si besoin, les associations agréées de sécurité civile (AASC) : logistique hébergement, ravitaillement, soutien psychologique.
- Organise l'approvisionnement des habitants (eau potable, etc.), en liaison avec la cellule logistique et les AASC.
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au PCC (évaluation de la situation et de son évolution).

Gestion des personnes vulnérables

- S'assure de l'information des personnes vulnérables sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation...).
- Assure le suivi de ces personnes tout au long de la crise.

Gestion des dons

- Gère les dons matériels et les bénévoles (hors associations).

Après la crise

- Met en œuvre une cellule d'aide administrative aux sinistrés.
- Participe à la transmission de la fin d'alerte auprès de la population.
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :

- Elus : Anne-Sophie HEUILLE
- Bénévoles, membres du CCAS : Michèle AUGUSTE, Michèle CHAMPY, Monique OLIVIER, Andrée SANTIN

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 14
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Cellule logistique-moyens

Responsable : Nicolas CHERMOT, responsable des services techniques

Suppléant : Jean-Denis SANTIN, adjoint à l'amélioration du cadre de vie, sécurité des biens et des personnes ou Jacques ALLEMAND, conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme

Pendant la crise

- Mobilise le personnel des services techniques.
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).
- Met à disposition le matériel technique de la commune (ex : engins, etc.).
- Ouvre et assure la logistique (acheminement, mise en place des besoins matériels et approvisionnement) du CAI et des autres structures d'accueil et d'hébergement de la commune.
- Participe à l'évacuation préventive, le relogement d'urgence et le ravitaillement.
- Organise le transport collectif des personnes.
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.
- Maintient en fonctionnement et/ou remet en état les réseaux et les voiries prioritaires/stratégiques.
- Guide les secours.
- Met en place le plan de circulation adapté en fonction de l'évolution du phénomène.
- Met en place les mesures de sécurisation/barriérage.

Après la crise

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise.
- Récupère le matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise.
- Participe à l'aide à la réhabilitation (remise en état des voiries, des équipements et des bâtiments).
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

Personnes mobilisables pour les missions de la cellule :

- Elus : Didier GUERIN
- Agents du service technique

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 15
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Cellule sécurité

Responsable : Louis RUIZ, policier intercommunal
Suppléant : /

Pendant la crise

- Participe à la mise en œuvre des moyens et des mesures de sauvegarde, d'évacuation et d'accueil des sinistrés.
- Participe à la mise en place du plan de circulation adapté en fonction de l'évolution du phénomène.
- Guide les secours.
- Participe à la mise en place de l'évacuation des sinistrés vers les centres d'accueil.
- Participe à la surveillance des zones à risques.

Après la crise

- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 16
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Localisation et équipement du PCC

Localisation du PCC

Adresse : Mairie, salle de réunion du 1^e étage

Equipement du PCC

- ✓ Un exemplaire à jour du PCS
- ✓ Plusieurs exemplaires de l'annuaire de gestion de crises
- ✓ Registre des personnes vulnérables
- ✓ Cartographies et plans de la commune
- ✓ Téléphones fixes pour le PCC (1 ligne sans fil : 04 90 54 54 08)
- ✓ Ordinateur et accès internet
- ✓ Photocopieur
- ✓ Radio
- ✓ Fournitures : imprimante et cartouche d'encre, paper-board, papeterie, tampons...



Fiches réflexes

Alerte des populations

DETAIL DES MOYENS D'ALERTE A LA POPULATION

MOYEN D'ALERTE	RESPONSABLE(S) DE LA MISE EN OEUVRE
Sirène	Maire
Porte-à-porte	Maire
Véhicule sonorisé police intercommunale	Maire
Facebook de la commune	Maire
Site internet de la commune	Maire

DEFINITION DU MESSAGE D'ALERTE

Rédiger un message court et simple en coordination avec le DO à partir des messages type d'alerte ci-dessous :

- Décrire la situation : nature du sinistre ou de l'alerte, quartiers concernés, etc.
- Donner les directives éventuelles : évacuation, mise à l'abri, ouverture d'un centre d'accueil.
- Rappeler les consignes de sécurité à suivre.

MESSAGES D'ALERTE TYPE

La formulation des messages d'alerte et d'information de la population et des médias est réalisée par le responsable communication, validée par le DO.

Evènement	Consignes à diffuser au cours de l'évènement
Crues torrentielles, Coulées boueuses	« Un débordement de xxx est attendu dans les prochaines heures. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Rentrez chez vous / rendez-vous au centre d'accueil situé à 2) Ecoutez la « radio locale » 3) Respectez les consignes des autorités »
Mouvement de terrain : - Eboulements ou chutes de blocs de pierres - Glissements de terrains	« Un mouvement de terrain vient d'être observé dans votre quartier. Veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Quittez votre habitation en prenant quelques vêtements et vos médicaments 2) Rendez-vous dans le centre d'accueil situé à 3) Fermez votre habitation à clé, et coupez eau / gaz / électricité »
Séismes	« Un séisme est en train de se produire sur la commune, veuillez respecter les consignes suivantes : 1) Restez chez vous et mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres 2) Si vous êtes à l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer 3) Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses 4) N'allumez pas de flammes 5) Ecoutez le « radio locale » 6) Respectez les consignes des autorités »

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 18
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Feux de forêt	<p>« Un feu de forêt a été constaté dans votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Restez chez vous ou mettez-vous à l'abri dans une pièce isolante 2) Fermez portes et fenêtres, avec une protection sur la bouche 3) Fermez toutes les ouvertures d'air et couper le gaz et électricité si possible 4) Ecoutez la « radio locale » 5) Respectez les consignes des autorités »
Transport de matières dangereuses	<p>« Un accident de transport de matières dangereuses a été constaté dans votre quartier, veuillez suivre les instructions suivantes :</p> <p>En cas de fuite de produit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner 2) Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit 3) Ne pas fumer 4) Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique 5) Respectez les consignes des autorités »



Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués (CAI)

Ouverture d'un centre d'accueil des impliqués

PLAN D' ACTIONS A SUIVRE

- ✓ Déterminer globalement le nombre de personnes à accueillir
- ✓ Ouvrir la salle retenue et mobiliser les agents communaux ou les élus pour l'accueil
- ✓ Mobiliser si besoin les Associations agréées de sécurité civile
- ✓ Définir un responsable du centre et répartir le personnel ou les élus en plusieurs équipes pour s'occuper des différents espaces
- ✓ Organiser la disposition du centre et installer le matériel (selon la nature des espaces ouverts)
- ✓ Mobiliser les services techniques pour assurer la logistique et la maintenance du site
- ✓ Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil et au soutien des sinistrés

CONFIGURATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL DES IMPLIQUES

Différents espaces sont à délimiter :

1. Recensement, réconfort et orientation de la population recueillie dans le centre d'accueil des impliqués

Mise en œuvre du recensement, réconfort et orientation de la population recueillie dans le centre d'accueil des impliqués

	ACTIONS	FICHES OUTILS
ORGANISER UN ESPACE DÉDIÉ AU RECENSEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES (EX : DANS HALL D'ENTRÉE)	Acheminer et mettre en place le matériel nécessaire : tables, chaises, fournitures administratives, ordinateur... avec l'appui de la cellule soutien technique-logistique	
	Attribuer le personnel nécessaire à la réalisation du recensement (adjoints, personnel volontaire...)	
TRANSMETTRE LES CONSIGNES AU PERSONNEL D'ACCUEIL SITUÉ SUR LES CENTRES D'ACCUEIL DES IMPLIQUÉS	Pour organiser le recensement des personnes accueillies	
	Pour orienter les personnes en difficulté vers d'autres structures de la chaîne de soutien (assistance matérielle, soins médicaux-psychologiques, hébergement...).	
ORGANISER UN ESPACE RÉCONFORT-ORIENTATION	Réconfort : composé d'une période d'échange et d'écoute et d'une période de ravitaillement d'urgence. Cette phase permet à la population de se « couper de l'événement » et de lui donner un sentiment de sécurité	
	Orientation : mise en relation de la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne de soutien (hébergement, assistance matérielle...)	

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 20
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

Selon les situations, la structure peut également comporter d'autres espaces :

2. Ravitaillement d'urgence

Afin de couvrir les premières vingt-quatre heures qui suivent l'événement. Les repas doivent pouvoir être consommés sans préparation (« panier froid »). Prévoir dans la mesure du possible, des boissons chaudes et des repas chauds.

	ACTIONS	FICHES OUTILS
RECENSER LES BESOINS	Recenser les besoins auprès du centre d'accueil des impliqués (nombre de personnes prises en charge)	
MOBILISER LES MOYENS DE RESTAURATION	S'approvisionner au regard des besoins recensés (repas type, repas de substitution pour allergies alimentaires, repas pour bébé...)	
REPENDRE AUX BESOINS	Organiser la mise en place d'un espace dédié au ravitaillement sur le centre d'accueil des impliqués avec l'appui de la cellule soutien technique-logistique (acheminement tables, chaises, vaisselle...)	<i>Annuaire de crise Ravitaillement</i>
	Organiser l'acheminement des repas vers le centre d'accueil des impliqués	

Autres structures de la chaîne de soutien

3. Hébergement d'urgence

Public concerné : populations ne disposant plus de leur habitat et n'ayant pas de solution alternative ou populations en transit et bloquées à la suite d'un événement.

4. Information et soutien administratif

Tenir les populations informées avec des éléments fiables sur l'événement, sur des mesures en cours et des évolutions attendues.

5. Assistance matérielle

Cette assistance est essentiellement assurée par des associations caritatives. Elle vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaires d'hygiène...).

LIEUX D'IMPLANTATION DES CAI

Etablissement	Priorité	Risques	Cartographie n°	Surface en m ²	Adresse	Chauffage	Sanitaires	Cuisine	Parking à proximité
Salle polyvalente et salle des associations	1		2	400	3 Square de l'Abbé Paulet	oui	oui	/	oui
Salle de motricité de l'école élémentaire Nyssen	2		4	100	Rue des écoles	oui	oui	oui	oui
Salle de motricité de l'école maternelle L'Arcoule	3	 Aléa faible 	5	80	Rue de l'ancienne gare	oui	oui	oui	oui

Exposition aux risques



Inondation Données du PLU



Feu de forêt

Espaces exposés de la DDTM
13 soumis aux obligations
légales de débroussaillage



Transport de matières dangereuses (TMD) par route

A 100 mètres d'un axe routier principal susceptible de générer du TMD

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 22
	POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	2025

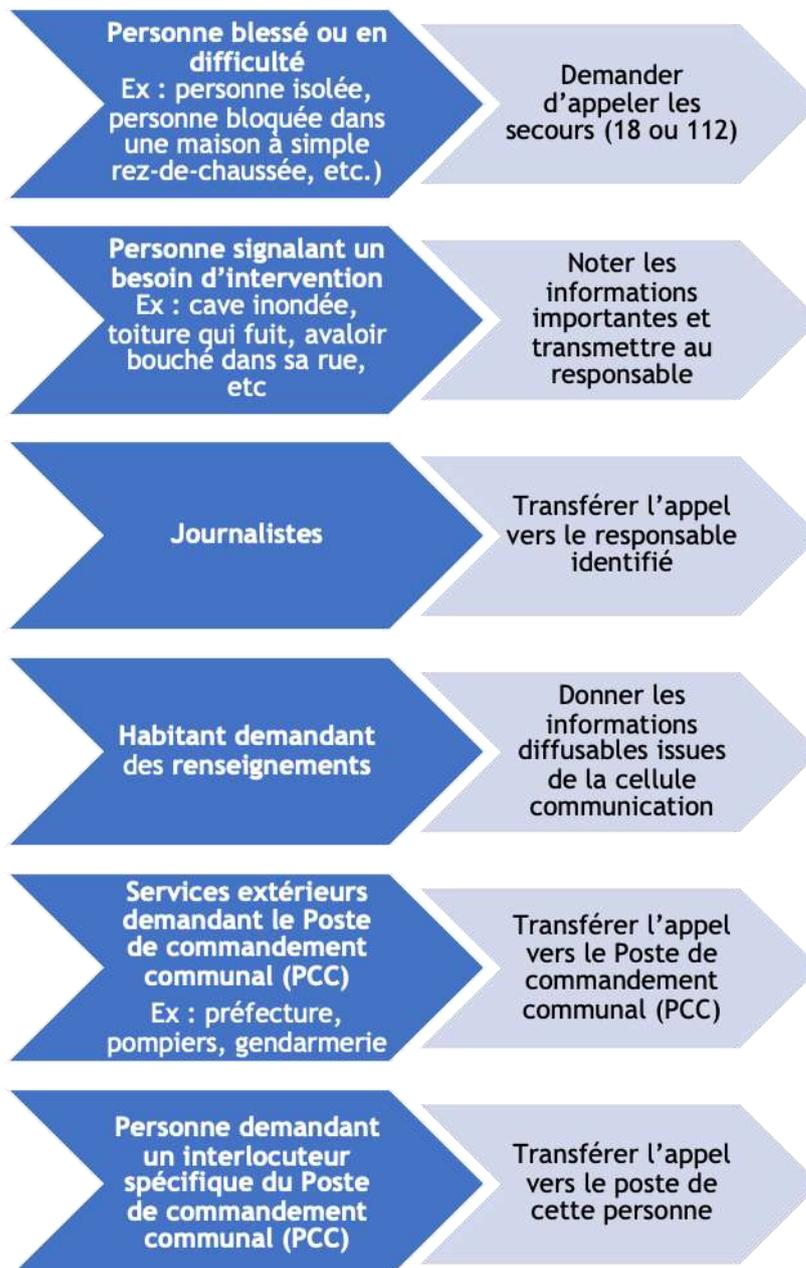
Accueil téléphonique du public

Objectifs

- Répercuter les appels au bon interlocuteur
- Renseigner et guider la population

Le(s) standardiste(s) ne doit se charger que des appels entrants.

Exemples d'appels et de gestion associée



	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 23
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025

DIAGNOSTIC DES RISQUES

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 24
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025

DIAGNOSTIC DES RISQUES	23
RISQUE FEU DE FORET	25
RISQUE INONDATION	25
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	26
RISQUE SISMIQUE	26
RISQUE CANICULE	26
RISQUE EPIDEMIE-PANDEMIE	27
PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	28
RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE ET CANALISATION	28

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 25
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025



Risque feu de forêt

Le risque sur la commune

ALEA	FEU DE FORET
SCENARIO	En région méditerranéenne, les zones de contact entre l'urbanisation et les massifs forestiers sont très fortement vulnérables aux incendies de forêt et concentrent la plupart des départs de feu.
SECTEURS CONCERNES	Toute la commune. Une attention particulière doit être portée sur les habitations isolées et aux habitations à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.
HISTORIQUE	<p>Juin 2017 Un incendie s'est déclaré à proximité du théâtre de verdure. Deux groupes d'intervention de pompiers ont été déployés sur place et le feu a été rapidement éteint.</p> <p>Par ailleurs, la commune a connu depuis 1973 seulement deux incendies d'une surface supérieure à un hectare :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 mars 1973 : 2 hectares, - 8 août 1986 : 1,5 hectares.



Risque inondation

Le risque sur la commune

ALEA	INONDATION
SCENARIO	<p>La commune du Paradou est concernée par le risque inondation sur une partie importante de son territoire. Deux secteurs sont concernés : le sud du village « Bas Paradou » (centre Est) et les exploitations agricoles de la partie Sud (les anciens marais).</p> <p>La commune est également concernée par l'onde de submersion du barrage de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes qui générerait sur Le Paradou une inondation inférieure ou égale à une crue majeure du Rhône. Le délai d'arrivée de cette onde de submersion serait supérieur à 20 heures sur la commune.</p>
HISTORIQUE	La commune a fait l'objet de cinq arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue, le plus récent en novembre 2011.
OUTILS DE SUIVI DE LA VIGILANCE	Wikiprédicit

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 26
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025



Risque mouvement de terrain

Le risque sur la commune

ALEA	MOUVEMENT DE TERRAIN
SCENARIO	La commune du Paradou peut connaître des phénomènes de coulées de boue, de chutes de blocs, de glissements de terrain et d'effondrements localisés (gisement de bauxite anciennement exploités). La commune peut également connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles.



Risque sismique

Le risque sur la commune

ALEA	MOUVEMENT DE TERRAIN
DEFINITION	<p>Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.</p> <p>La commune du Paradou est située en zone de sismicité modérée, conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.</p>
SECTEURS CONCERNES	Toute la commune



Risque canicule

Références

- Plan départemental de gestion d'une canicule
- Registre Nominatif des personnes vulnérables

Numéro vert « Canicule Info Service » : **0 800 06 66 66**

Le dispositif Canicule

Le dispositif structuré en 4 niveaux inclut :

- ✓ Un système d'alerte canicule et santé : évaluation quotidienne des risques météo canicule, par Météo-France, et des risques sanitaires par Santé Publique France
- ✓ Un numéro vert « canicule info service » le 0 800 06 66 66

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 27
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025



Risque épidémie-pandémie

Le dispositif « épidémie »

⇒ La phase d'alerte

Mettre en place si les circonstances l'exigent, une cellule de veille composée a minima, du correspondant « épidémie/pandémie ». Les éléments techniques nécessaires à la communication de l'alerte seront transmis au Maire par les services de l'Etat.

Missions communales

Le Maire participe à l'alerte des populations et assure la coordination locale des opérations :

- Limitation des risques de contagion (protection individuelle, vaccination, masques...),
- Maintien des capacités de la commune à faire face aux besoins quotidiens de la population,
- Protection individuelle des acteurs communaux de la crise (masque FFP2 ou FFP1, vaccination).

Il met en œuvre les missions essentielles indispensables dans le cadre du plan de continuité des activités :

⇒ La phase épidémique

Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde.

Missions communales

- Maintien des activités / Maintien de la capacité des services communaux à faire face à la crise et protection des acteurs communaux,
- Maintien du lien social et sanitaire / Organisation de la solidarité au niveau local (avec la RCSC, les AASC et les professionnels de santé), évaluation des populations précarisées et renforcement des aides aux personnes dépendantes,
- Missions de police administrative / Mesures de restrictions d'activités professionnelles non essentielles et d'activités collectives dont la fermeture d'établissements d'enseignement et de formation, organisation de la gestion des déchets,
- Participation à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination et/ou de distribution d'équipement (masques ...) ou de produits pharmaceutiques.

⇒ Levée du dispositif

Organisation par la commune d'un retour d'expérience, afin de vérifier l'efficacité du dispositif communal et d'y apporter, si nécessaire, des modifications.

Le dispositif « Campagne de vaccination »

Déclenchement du PCS à la demande du Préfet dont le Maire applique les consignes.

Le Maire met en **pré-alerte** les personnes de son équipe susceptibles d'intervenir, notamment sur les aspects logistiques et ressources humaines administratives. Il active si besoin son plan de continuité d'activités.

Il participe à l'organisation de la campagne de vaccination sur son territoire, selon le scénario retenu par le Préfet :

- En contribuant à l'identification de locaux et à leur mise à disposition,
- En apportant un appui en termes de ressources humaines (sécurisation, gestion administrative des centres de vaccination ...),
- En participant à l'information de la population et particulièrement en informant les personnes vulnérables isolées.

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 28
	DIAGNOSTIC DES RISQUES	2025



Perturbation de l'alimentation en eau potable

Le risque sur la commune

ALEA	PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
SCENARII DE PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Introduction malveillante de produits nocifs ; ✓ Altération de la qualité de l'eau au sein du réseau d'eau (du captage au robinet du consommateur) consécutive à des incidents de fonctionnement (techniques, fausses manœuvres, ...) ; des retours d'eau polluée... ; ✓ Détérioration physique des ouvrages du réseau d'eau par : phénomènes naturels (sécheresse, inondation...), causes anthropiques (erreurs humaines, accident).
EXPLOITANT	Compétence communautaire : Régie Eau Assainissement CCVBA, délégataire de service public
HISTORIQUE	Néant



Risque transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation

Le risque sur la commune

ALEA	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE ET CANALISATION		
SCENARIO	INCIDENT NOTABLE	Désordres significatifs, longs délais de retour à la normale, potentialité du risque	Activation de la cellule de suivi ou du plan communal de sauvegarde (PCS) selon la situation
	ACCIDENT	Impact potentiel significatif, actuel, populations atteintes ou menacées, désordre sévère de la circulation, pollution importante	Déclenchement « ORSEC TMD » Activation du plan communal de sauvegarde (PCS)
SECTEURS CONCERNES	La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par canalisations et voie routière (D17). Deux canalisations enterrées de transport de matières dangereuses (gazoduc et oléoduc) traversent également la commune.		

	<i>Plan communal de Sauvegarde</i>	Page 29
	CARTOGRAPHIE	2025

CARTOGRAPHIE

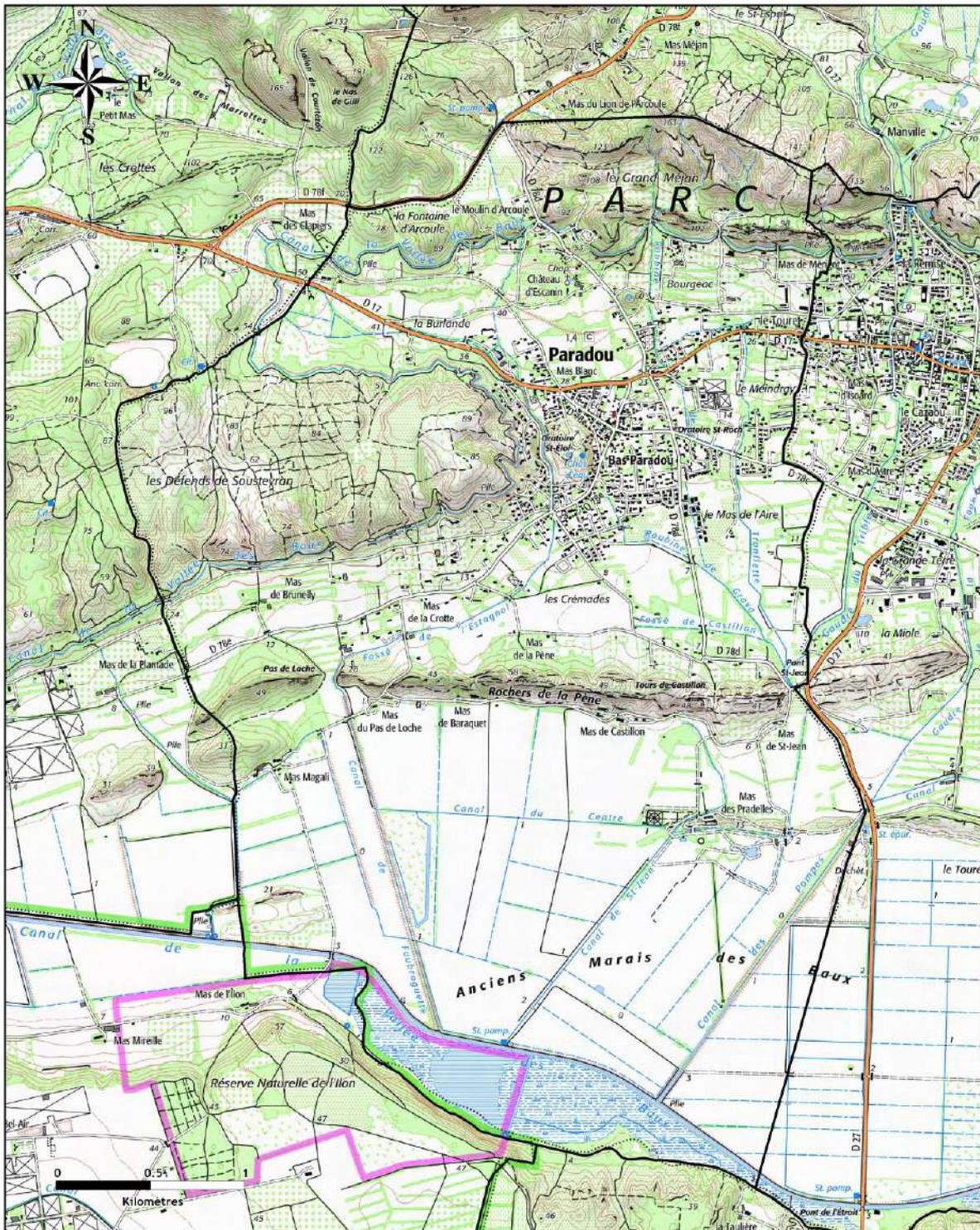
Liste des cartes :

- Scan 25 IGN
- Risque inondation
- Risque feu de forêt
- Porter à connaissance minier (étude Géoderis)
- Risque transport de matières dangereuses par route
- Risque transport de matières dangereuses par canalisation

Données de population INSEE 2024 : 2 239 habitants



CARTOGRAPHIE



INFORMATIONS

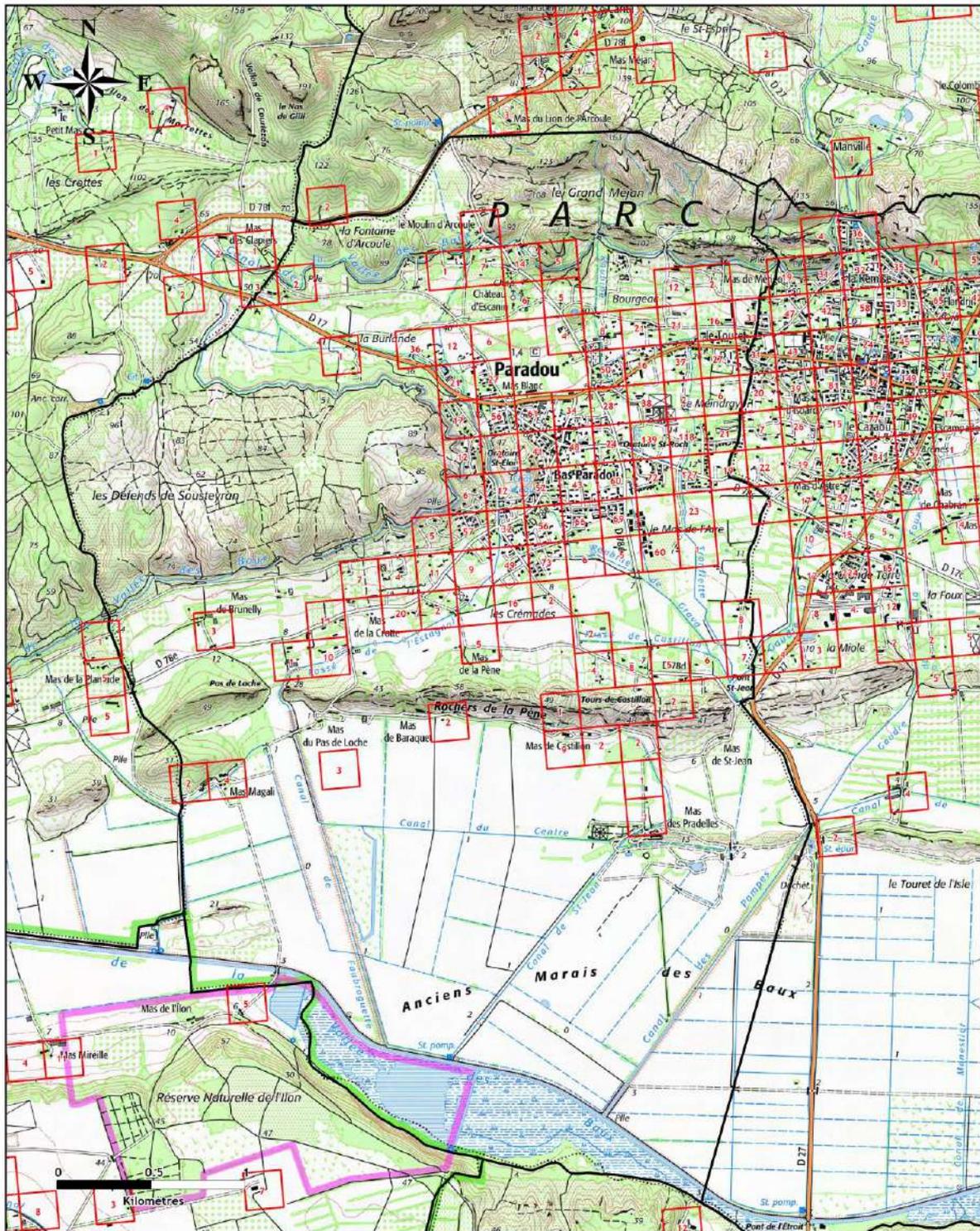
ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019
© CYPRES

**COMMUNE DU
PARADOU**



CARTOGRAPHIE

2025



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019,
INSEE 2015 © CYPRES, 2022

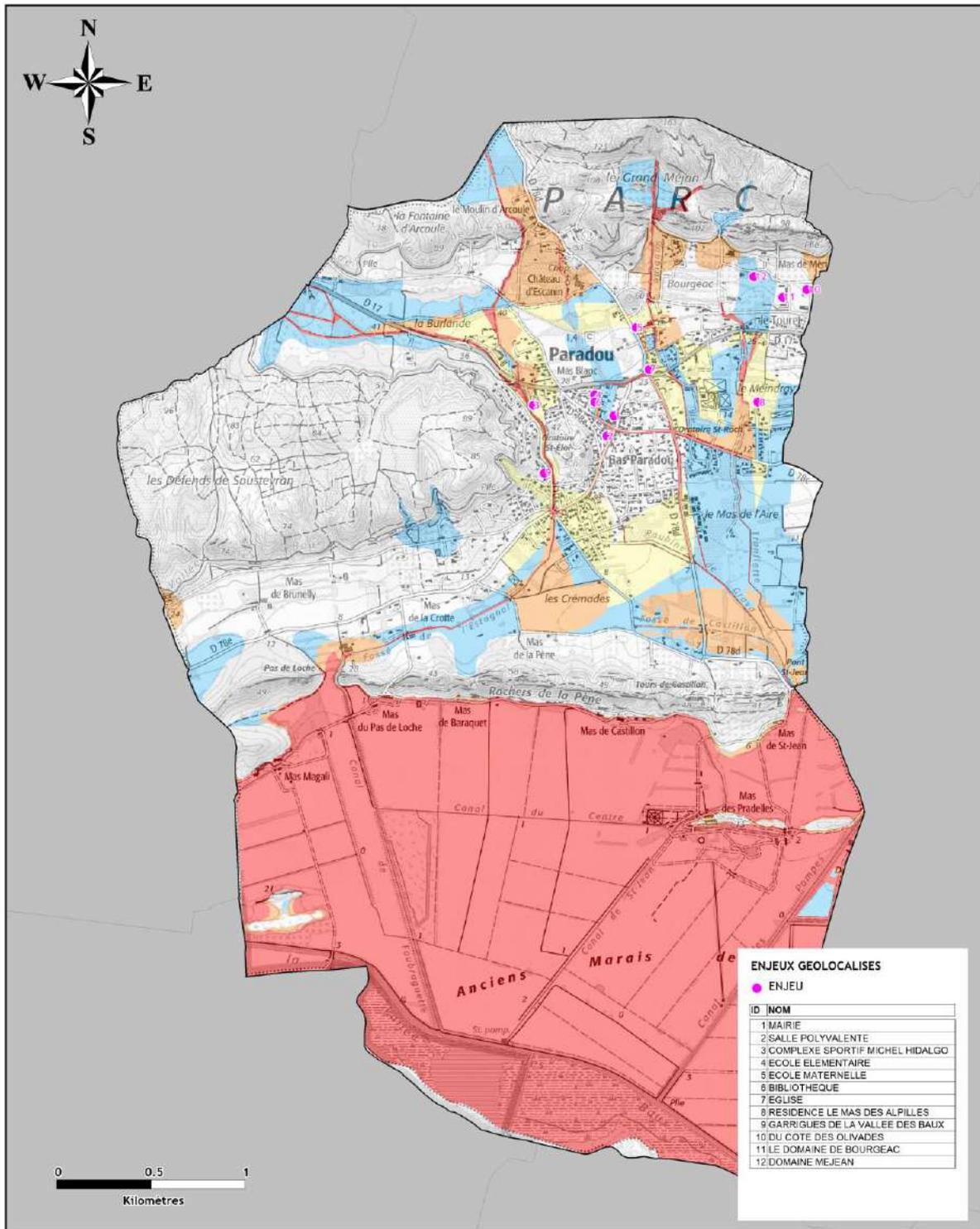
 DONNEES DE POPULATION 2015
CARROYAGE 200 M x 200 M

COMMUNE DU
PARADOU



CARTOGRAPHIE

2025



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019
PLU
© CYPRES, 2022

ZONES INONDABLES

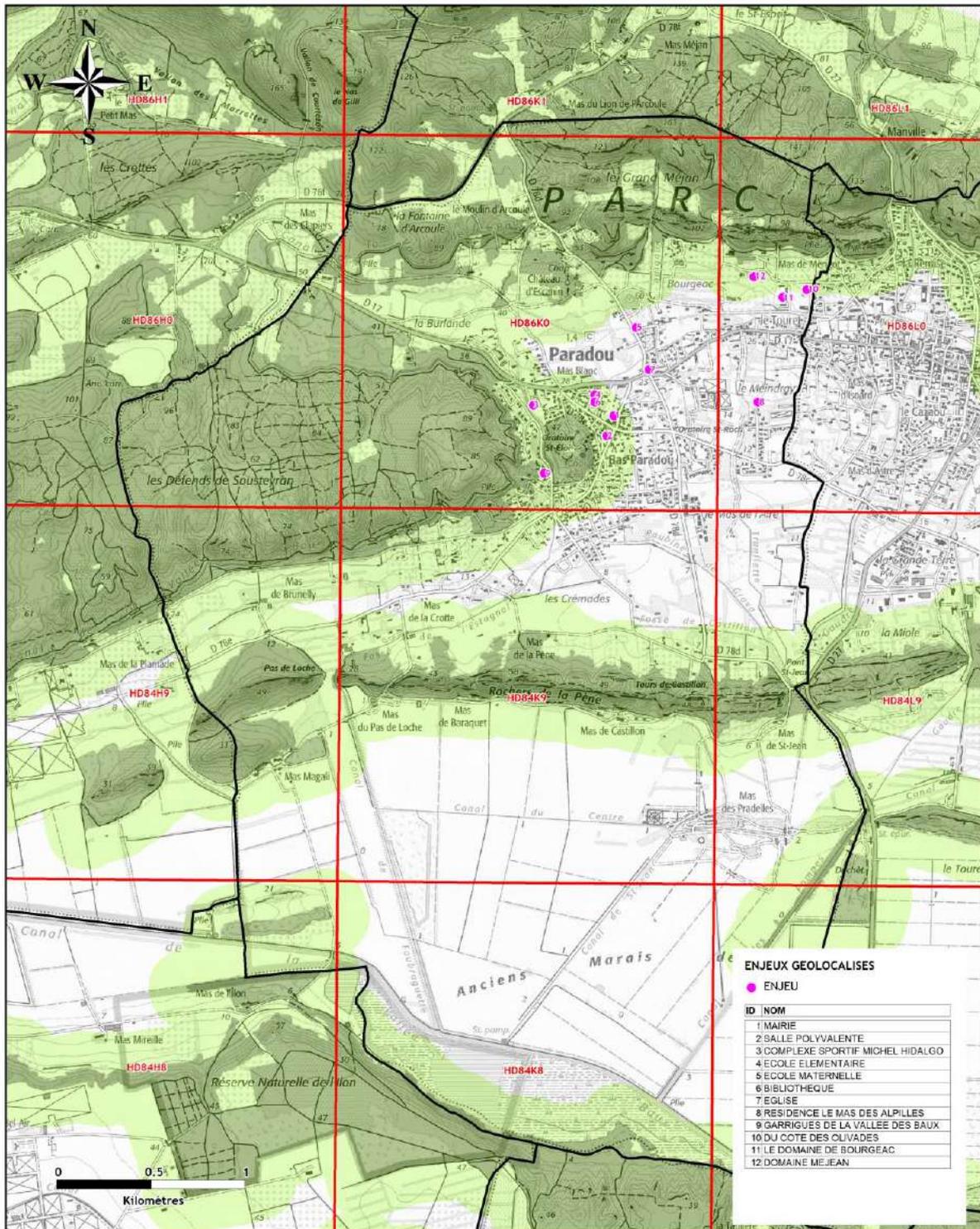
- RISQUE FORT (EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE)
- RISQUE FAIBLE
- RISQUE MODÉRÉ
- RISQUE RÉSIDUEL



**RISQUE
INONDATION**



CARTOGRAPHIE



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019
DDTM 13
© CYPRES, 2022

-  MASSIFS EXPOSÉS
-  ESPACES EXPOSÉS A MOINS DE 200 M DES MASSIFS
-  CARROYAGE DFCI



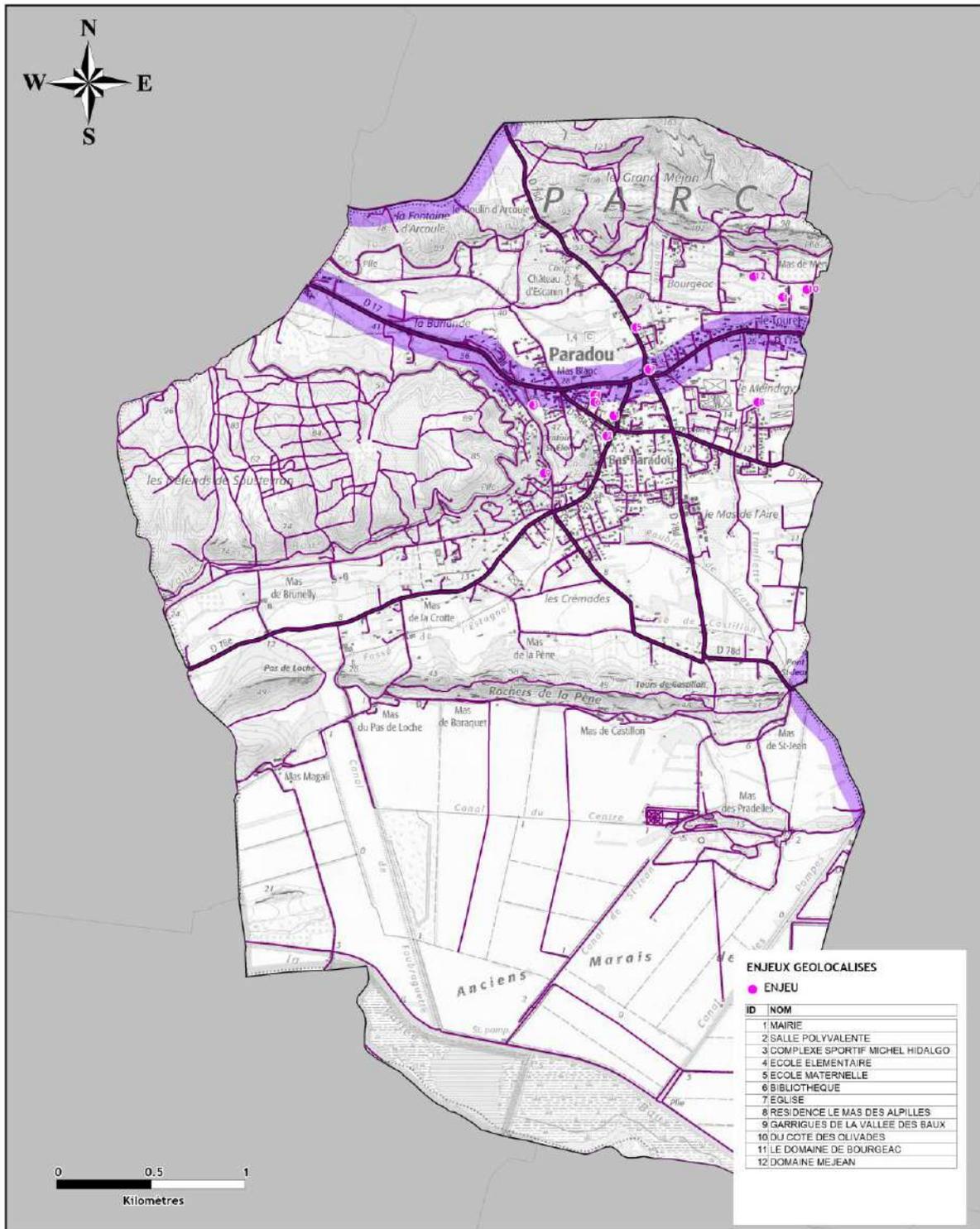
**RISQUE
FEU DE FORET**





CARTOGRAPHIE

2025



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019
© CYPRES, 2022

- AXES ROUTIERS PRINCIPAUX
- PERIMETRE DE 100 METRES
- ZONE DES EFFETS DIRECTS D'UN ACCIDENT DE TMD

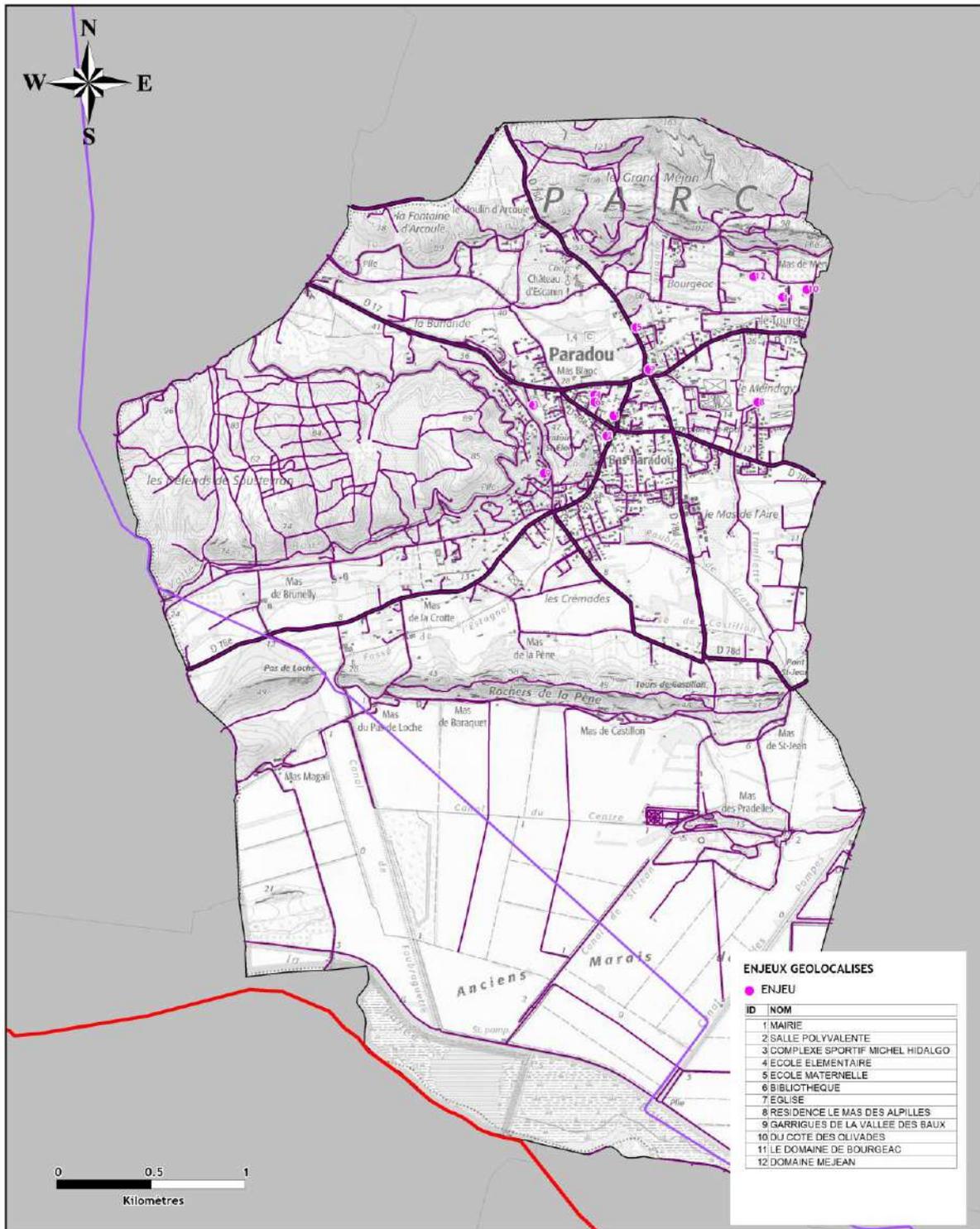


RISQUE TMD
ROUTE



CARTOGRAPHIE

2025



INFORMATIONS

ECHELLE NUM COMMUNE : 1 : 18 000
SOURCES : SCAN 25 IGN 2018, BD TOPO 2019
DDTM 13
© CYPRES

- CANALISATION SPMR
- CANALISATION GRT GAZ



**RISQUE TMD
CANALISATION**